



SAISON 2026 / 2027

N° Inscription :

	NOM	PRENOM	M ou F	DATE DE NAISSANCE	GRADE
1					
2					
3					
4					

Représentant légal :

Pour les anciens adhérents : Changement des données personnelles ☐ Oui ☐ Non

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail (en majuscules) :

Portable : Groupe WhatsApp : ☐ Oui ☐ Non

Pédibus pour les enfants 2018-2019-2020 : ☐ Oui ☐ Non
(Les enfants seront récupérés à 17h30 au centre aéré)

COTISATION ANNUELLE

- ☐ Eveil Sportif (2021-2022) : 160 €
- ☐ Renforcement Musculaire : 160 €
- ☐ Enfants (2015-2020) : 250 €
- ☐ Adultes (2014 et avant) : 285 €
- ☐ Forfait découverte Eveil Sportif : 30 €
- ☐ Forfait découverte Enfants : 65 €

☐ Certificat Médical (18ans et +) ou Questionnaire Santé (- 18 ans)

☐ J'autorise l'ASL Judo à prendre une licence auprès de la FFJDA

☐ J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant (ou moi-même) apparaît ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique...) et sans limitation de durée.
Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie privée, et plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Date :

Signature :

Mode de Paiement :

☐ CB ☐ Espèces ☐ Chèques ☐ Virement

N° de Chèque(s) :

Titulaire du chèque :

Banque :

ASL Judo - Règlement Intérieur

ホ La vie du club.

Pour pratiquer le judo au club, il est nécessaire de fournir un **certificat médical de « non-contre-indication à la pratique du judo en compétition » pour les 18 ans et plus.**

L'intégralité de la cotisation annuelle sera versée en début de saison, cette cotisation est dû et n'est pas remboursable.

Il est néanmoins possible exceptionnellement de payer en 3 fois, les chèques seront donnés à l'inscription mais débités en septembre, novembre et décembre.

ホ Hygiène.

Chaque judoka devra se munir de :

- Un judogi (kimono) propre ainsi qu'un *tee-shirt* blanc pour les filles.
- Une **paire de claquettes** ou de chaussons pour circuler en dehors du tatami
- **Les judokas se changent dans les vestiaires et non à la maison. Ils doivent pouvoir se passer de l'aide des parents à partir de 6 ans.**
- Les ongles des pieds et des mains doivent être propres et coupés courts.
- **Aucun bijou sur le tatami (et il est préférable de les laisser à la maison...).**

ホ Ponctualité & Assiduité.

Tout parent ou accompagnateur devra **s'assurer de la présence** du professeur ou d'un responsable du club avant de laisser son ou ses enfants au dojo, afin de ne pas le(s) laisser sans surveillance. Le club ne pourra être tenu responsable d'un incident survenu hors de l'enceinte du dojo ou en dehors des heures de cours.

La ponctualité est essentielle afin de se placer dans les meilleures conditions pour recevoir l'enseignement, de ne pas perturber la séance des autres judokas, et enfin d'éviter les blessures par un échauffement correct.

Assister et participer à l'ensemble des cours tout au long de la saison permettra de surcroît d'obtenir une progression régulière.

ホ Comportement et sanctions.

Nous sommes tous au dojo pour pratiquer notre sport. L'épanouissement de chacun passe par les notions de plaisir, de convivialité, d'entraide... Nous nous devons d'écouter nos partenaires, et plus encore **le professeur de judo** qui a la charge de la discipline et du bon déroulement du cours.

Le non-respect du règlement entraîne des sanctions allant de l'exclusion ponctuelle du cours à l'exclusion définitive de l'association.

Les types de comportements sanctionnés incluent, sans s'y limiter, les actes de vandalisme, la mauvaise conduite morale ou physique, le non-respect des consignes de l'entraîneur et tout comportement nuisible à la cohésion du groupe, et ce, aussi bien de la part du judoka que des parents.

Les procédures disciplinaires comprennent un avertissement verbal, une exclusion ponctuelle du tatami pour l'entraînement en cours, une exclusion temporaire de plusieurs entraînements, et en cas de récidive ou de faute grave, l'exclusion définitive de l'association.

ホ Compétitions & Passages de ceinture.

Il est important de participer à des tournois, car cela permet d'évaluer son travail personnel en dehors du contexte de l'entraînement. La décision d'y participer ou non reste la vôtre ; en revanche **lorsque l'on s'engage, on participe !**

Un document sera envoyé avant chaque tournoi.

Les passages de ceinture seront décidés par le professeur, selon le travail et le comportement du judoka, son assiduité, sa participation aux tournois...

Lu et approuvé & signature des parents